

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VOIRONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 23 mai 2006

Nombre de membres

au Conseil de Communauté de Communes : 29
en exercice : 29

qui ont pris part à la Délibération : 28

Convocation a été faite aux 29 membres du Conseil de Communauté de Communes le 16 mai 2006 pour le 23 mai 2006 à 20 heures, salle communale à Lucinges.

L'an deux mil six, le vingt trois mai à vingt heures, le Conseil de Communauté de Communes s'est réuni en séance ordinaire à Lucinges, salle communale, sous la Présidence de M. Georges DELEAVAL, Vice-Président délégué.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BONNE	M. Serratrice (suppléant de M. L'Honen), M. Condevaux, M. Fritsch, M. Mamet & Mme Jamen
CRANVES-SALES	M. Thomas, Mme Rouillat, MM Hendgen, Bernard, Mme Dallmayr, M. Tille & M. Regat (suppléant de Mme Ducruet)
JUVIGNY	MM. Deleaval, Campoy, Maire & Mme Veyrat
LUCINGES	M. Bordet, M. Grand, Mme Simon & M. Ruffet
MACHILLY	M. Bouvard, M. Plagnat (suppléant de Mme Deremble), & M. Charmot
SAINT-CERGUES	MM. Vuilloud, Balsat, Burnier, Mme Chevassut (suppléante de M. Vernay) & M. Pechaubes

ABSENTS REPRESENTES MM. L'Honen, Mme Ducruet, Mme Deremble, M. Vernay

ABSENTS EXCUSES : Mme Kopec

SECRÉTAIRE DE SÉANCE M. Grand

~~~~~

Après avoir fait l'appel et déterminé que le quorum était atteint, le Vice-Président délégué déclare la séance du conseil communautaire du mardi 23 mai 2006 ouverte.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Vice-Président soumet au conseil l'ordre du jour de la présente réunion figurant dans la convocation du 16 mai 2006. Celui-ci est approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

1 - Approbation du compte rendu du 4 avril 2006

2 - Désignation d'un secrétaire de séance

3 – INFORMATIONS DIVERSES

- 3.1 - décisions du Président
- 3.2 – rapport des commissions communautaires
- 3.3 - rapport des délégués aux Syndicat

4 - FINANCES

- 4.1 – Approbation du compte administratif et du compte de gestion du budget principal de la Communauté de Communes des Voirons
- 4.2 – Affectation du résultat 2005 du budget principal
- 4.3 – Approbation du compte administratif et du compte de gestion du budget annexe de la Z.A.C. de Bonne
- 4.4 – Affectation du résultat 2005 du budget de la ZAC de Bonne
- 4.5 – Approbation d'un avenant au marché de collecte des ordures ménagères
- 4.6 – Attribution d'une subvention dans le cadre du P.L.H.

5 – PERSONNEL – ELUS

- 5.1 – Désignation d'un délégué communautaire au SIGETA suite à la démission d'un délégué titulaire

6 - CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS

7 - QUESTIONS DIVERSES

7.1 – Validation du schéma des sentiers d'intérêt communautaire et demande d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de promenade et randonnée (P.D.I.P.R.).



1 - Approbation du compte rendu du 4 avril 2006

Le compte rendu de la séance du conseil communautaire du 4 avril 2006 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 - Désignation d'un secrétaire de séance

M. Christian GRAND est désigné en tant que secrétaire de séance.

3 – INFORMATIONS DIVERSES

3.1 - décisions du Président

n° 06/2006 – portant avenant n° 2 au contrat d'entretien annuel des espaces engazonnés situés autour du Lac de Machilly conclu avec l'entreprise JACQUET TENNIS JARDIN. Le contrat est reconduit pour une durée de un an à compter du 1^{er} mai 2006 au prix de 5 778 € H.T.

n° 07/2006 – portant avenant n° 3 au contrat de maintenance de l'éclairage public conclu avec l'entreprise AMEC-SPIE Sud Est. Le contrat est reconduit pour une période de un an à compter du 15 mai 2006 aux mêmes conditions à l'exception du prix de la maintenance corrective une journée qui est porté de 649.41 € H.T. à 737.86 € H.T. à compter du 15 mai 2006.

n° 08/2006 – portant avenant n° 3 au marché de fourniture de vêtements de travail conclu avec l'entreprise VAUDAUX. Le marché est reconduit pour une période de un an à compter du 15 juin 2006.

n° 09/2006 – portant avenant n° 1 au contrat de prestation de secrétariat conclu avec l'entreprise Martine MEGALE BUREAUTIQUE. Le contrat est prolongé du 10 mai 2006 au 30 juin 2006 pour deux après-midi par semaine (7 heures de travail hebdomadaires) pour un montant de 25 € H.T. de l'heure.

3.2 – rapport des commissions communautaires

- AMENAGEMENT DE L'ESPACE :

M. Jean-Pierre BORDET évoque les réunions de travail thématiques qui se sont déroulées ou sont programmées pour constituer le SCOT. Il s'agit notamment de la validation du PADD. Fin juin, début juillet, le premier projet de document sera constitué. Le SEGH se tiendra à disposition des Communes pour l'expliquer. Le planning prévisionnel est le suivant : fin septembre, le dossier complet de SCOT sera remis aux Communes, fin 2006, le SCOT devrait être arrêté pour consultation des services et instances intéressées. Sont également évoquées les réunions de présentation des réflexions et études concernant la Communauté d'Agglomération.

- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

M. Georges DELEVAL informe l'Assemblée que les travaux sur la zone des Bois Enclos ont débuté. Pour la zone de Borly, les études sont en cours. Une réunion est prévue le 31 mai à ce sujet. L'Assemblée est informée de l'implantation de l'entreprise VMA sur cette zone dans un bâtiment vacant.

- POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE :

M. Denis THOMAS précise que la mise en œuvre du projet d'implantation du nouvel Hôpital intercommunal à Contamine sur Arve se poursuit. Pour l'acquisition du foncier, des compromis ont été signés pour 10 hectares. L'acquisition de 4 autres hectares est sur le point de se concrétiser. Par contre, les propriétaires de 3 hectares s'opposent. La surface totale nécessaire est de 17 hectares dont 10 pour une utilisation immédiate. Le stationnement de gens du voyage sur un terrain de sport à Bonne est évoqué.

- VOIRIE, DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES :

M. Louis VUILLOUD rappelle la mise en concurrence pour l'exploitation des déchetteries. Une nouvelle carte d'accès aux déchetteries est en cours de réalisation. Le marché relatif à l'entretien de l'éclairage public est à relancer après recensement des points lumineux. Le dossier relatif au marché de réfection de la voirie est presque terminé et la consultation des entreprises débutera prochainement. Le problème de la réutilisation de la terre provenant du curage des fossés est évoqué. Chaque commune pourrait-elle recevoir la terre ? Les locaux administratifs des services de la Communauté de Communes étant trop petit, une recherche est lancée pour trouver un local plus fonctionnel.

- CREATION, GESTION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET VOLET TOURISTIQUE :

M. Jacques BOUVARD indique qu'une réflexion concernant les équipements sportifs intercommunaux devra être relancée compte tenu des incertitudes pesant sur la pérennité des terrains de Saint Cergues et Bonne. Le travail de la Commission tourisme sera exposé au point 7.1.

3.3 - rapport des délégués aux Syndicats

SIMBAL

Lors d'une récente réunion, ce syndicat a adopté son budget. La cotisation par habitant reste inchangée à 3 €. Sur le volet tourisme, les actions de promotion et d'information ont été approuvées.

EPF

M. PECHAUBES fait le compte rendu du Conseil d'Administration qui est intervenu le 19 mai dernier. Celui-ci a validé des acquisitions pour un montant de 7 240 482 € dont 1 036 950 € pour la Communauté de Communes des Voirons. Par contre, la part d'acquisition pour le logement social se réduit. La Région Rhône-Alpes met en place une aide pour les frais de portage et ceci pour les dossiers relatifs aux logements sociaux. Il est remarqué que les tribunaux durcissent leur position en faveur des propriétaires privés dans les contentieux relatifs à l'exercice du Droit de Préemption Urbain.

4 – FINANCES

4.1 – DELIBERATION N°14/2006 PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET DES SERVICES GENERAUX POUR L'EXERCICE 2005

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31 et L 1612-12 et suivants,

Ayant entendu la présentation faite par Monsieur Georges DELEVAL, Vice-Président délégué, du compte administratif et du compte de gestion relatifs à l'exercice 2005 du budget des services généraux de la Communauté de Communes des Voirons, ceux-ci étant concordants,

ADOpte le Compte Administratif 2005 et le Compte de Gestion 2005 du budget des services généraux de la Communauté de Communes des Voirons.

4.2 DELIBERATION N°15/2006 PORTANT AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET DES SERVICES GENERAUX POUR L'EXERCICE 2005

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget des services généraux pour l'exercice 2005, statuant sur l'affectation sur résultat pour cet exercice

CONSTATE

Résultat de l'exercice 2005 :

Excédent de 417 285,83 €

Résultat de clôture 2005 :

Déficit d'investissement de 30 239,59 €

Excédent de fonctionnement de 761 469,41 €

Soit un excédent de clôture de 731 229,82 €

Reste à réaliser 2005 :

Dépenses d'investissement : 77 282 €

Recettes d'investissement : 1 837 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation au compte 1068 réserves : 105 684,59 €

Affectation au compte 002 excédent reporté : 655 784,82 €

4.3 DELIBERATION N°16/2006 PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE ZAC DE BONNE POUR L'EXERCICE 2005

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31 et L 1612-12 et suivants,

Ayant entendu la présentation faite par Monsieur Georges DELEAVAL, Vice-Président délégué, du compte administratif et du compte de gestion relatifs à l'exercice 2005 du budget annexe de la ZAC de Bonne de la Communauté de Communes des Voirons, ceux-ci étant concordants,

ADOpte le Compte Administratif 2005 et le Compte de Gestion 2005 du budget annexe de la ZAC de Bonne de la Communauté de Communes des Voirons.

4.4 DELIBERATION N°17/2006 PORTANT AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DE BONNE POUR L'EXERCICE 2005

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe de la ZAC de Bonne pour l'exercice 2005, statuant sur l'affectation sur résultat pour cet exercice

CONSTATE

Résultat de l'exercice 2005 :

Déficit de 4 103,22 €

Résultat de clôture 2005 :

Excédent d'investissement de 193 388,22 €

Déficit de fonctionnement de 195 574,73 €

Soit un déficit de clôture de 2 186,51 €

Reste à réaliser 2005 :

Néant

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Reprise de l'excédent d'investissement au compte 001 : 193 388,22 €.

Affectation au compte 002 déficit antérieur reporté de fonctionnement: 195 574,73 €

4.5 DELIBERATION N°18/2006 PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Monsieur le Vice-Président rappelle à l'Assemblée qu'un marché public sur appel d'offres a été conclu le 14 février 2003 entre la Communauté de Communes des Voirons et la Société C.S.P. pour la collecte des ordures ménagères. Ce marché a pris effet à compter du 1^{er} avril 2003 et ceci pour une durée de trois ans avec la possibilité de le renouveler une année.

Compte tenu des réflexions engagées en matière d'organisation du service qu'il convient de mener à terme afin de préparer un nouveau cahier des charges pour consulter les entreprises, Monsieur le Vice-Président propose à l'Assemblée de renouveler le marché pour une période de un an. A cet effet, il donne lecture du projet d'avenant n° 1.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, **le conseil communautaire** à l'unanimité des membres présents:

- **ACCEPTE** l'avenant n° 1 au marché conclu le 14 février 2003 avec l'entreprise C.S.P. pour la collecte des ordures ménagères,
- **AUTORISE** la signature de cet avenant n° 1 avec l'entreprise C.S.P..

4.6 DELIBERATION N°19/2006 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU P.L.H. – O.P.A.C. 74 «LES PICOLETTES »

Monsieur le Vice-Président indique à l'Assemblée que l'OPAC 74 a sollicité une subvention au titre du PLH communautaire pour la construction de 14 logements locatifs PLS dans le cadre de l'opération immobilière « Les Picolettes » à Cranves-Sales.

Au vu des critères du PLH, le bureau communautaire du 21 mars 2006 a émis un avis favorable au versement d'une subvention de 4 000 € par logement soit 56 000 €. Conformément à la procédure de demande de subvention imposée par le règlement intérieur du fonds pour le logement social, par courrier du 20 avril 2006, l'OPAC 74 a sollicité Monsieur le

Président de la Communauté de Communes des Voiron pour l'attribution de cette subvention. Le courrier était accompagné de la décision d'octroi d'agrément de l'Etat et de ses annexes visées par la DDE 74.

Monsieur le Vice-Président précise que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2006 des services généraux de la Communauté de Communes des Voiron.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, **le conseil communautaire** à l'unanimité des membres présents:

- **DECIDE** d'attribuer une subvention au titre du PLH communautaire à l'OPAC 74 d'un montant de 56 000 €, dans le cadre de son opération de construction de 14 logements locatifs PLS à Cranves-Sales « Les Picolettes ».
- **CHARGE** Monsieur le Président de procéder au versement de cette subvention et l'autorise à cet effet à signer tout document nécessaire à la concrétisation de cette aide.

5 – PERSONNEL – ELUS

5.1 DELIBERATION N°20/2006 PORTANT DESIGNATION D'UN DELEGUE COMMUNAUTAIRE AU S.I.G.E.T.A.

Monsieur le Vice-Président indique à l'Assemblée que Mme Sabine GUYOT-SCHMID, désignée en qualité de déléguée communautaire auprès du S.I.G.E.T.A. par délibération du 28 janvier 2003, a fait part de son impossibilité, pour des raisons professionnelles, de représenter la Communauté de Communes des Voiron lors des réunions de ce Syndicat. Elle demande donc au conseil communautaire d'accepter sa démission et de désigner un nouveau représentant.

Monsieur le Vice-Président procède à l'appel des candidatures pour ce poste de délégué.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, **le conseil communautaire** à l'unanimité des membres présents:

- **DESIGNE** Monsieur Louis BROUZE, conseiller municipal à Lucinges, en qualité de délégué de la Communauté de Communes des Voiron auprès du Syndicat Intercommunal de GEstion des Terrains d'Accueil.

6 - CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS

Les commissions économiques et voirie se réuniront le 31 mai prochain. Une date reste à fixer pour la commission tourisme.

7 - QUESTIONS DIVERSES

7.1 – DELIBERATION N°21/2006 PORTANT VALIDATION DU SCHEMA DES SENTIERS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET DEMANDE D'INSCRIPTION AU P.D.I.P.R.

Le projet touristique de la Communauté de Communes des Voiron est présenté au conseil communautaire. Ce projet comprend trois orientations majeures : le traitement global du territoire, le traitement des loisirs sportifs et de pleine nature, le traitement de l'hébergement touristique. La cohérence de ce développement permet d'affirmer la volonté politique de la Communauté de Communes des Voiron en matière de tourisme et de loisirs. Néanmoins, la mise en application des différentes orientations s'envisage à court et à long terme.

La valorisation des sentiers des Voiron et du Foron est une action prioritaire du développement touristique, au titre du traitement des loisirs sportifs et de pleine nature. Il s'agit donc de procéder au balisage, Départemental et Intercommunal, des sentiers. Cette action passe par un travail combiné à plusieurs niveaux - local, intercommunal, départemental, régional et transfrontalier ; l'enjeu principal étant d'avoir un maillage territorial cohérent, « connectable » avec les territoires voisins.

A ce jour, le travail a été engagé sur les sentiers de randonnée pédestre ; une continuité devra être assurée avec le réseau de randonnée équestre et V.T.T.. L'ensemble des pratiques existant sur le territoire, il sera impératif de les canaliser, de les maîtriser et donc d'éviter les conflits d'usage. L'ensemble des sentiers communaux a été inventorié et hiérarchisé afin de dresser le projet de Schéma Directeur des Sentiers d'Intérêt Communautaire. A partir de ce Schéma, les démarches peuvent être engagées au niveau du Conseil Général 74 au titre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées ainsi qu'au niveau intercommunal.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, **le conseil communautaire** à l'unanimité des membres présents:

- **VALIDE** le Schéma Directeur des Sentiers d'Intérêt Communautaire (joint à la présente délibération),

- **DEMANDE** l'inscription de tout ou partie de ces sentiers au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée

7.2 DELIBERATION N°22/2006 PORTANT CREATION D'UN POSTE POUR ACCOMPAGNER LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Monsieur le Vice-Président rappelle à l'Assemblée que le développement économique et touristique est une compétence de la Communauté de Communes des Voirons. A ce titre, une réflexion a été engagée pour constituer un projet de développement touristique des 6 communes. Celui-ci doit maintenant déboucher sur une programmation d'actions concrètes à mettre en œuvre pour poursuivre le travail engagé en commun.

Aussi, il convient de définir, estimer et programmer ces actions de développement au plus tard en fin de cette année. Cet objectif nécessite des compétences et connaissances très particulières. En outre, les effectifs actuels ne permettent pas de faire face à cette masse de travail supplémentaire. Monsieur le Vice-Président précise qu'un premier volet de ce travail concerne la mise en place du schéma des sentiers de randonnée d'intérêt communautaire et leur aménagement. Il convient également de mener une action d'animation des acteurs touristiques sur le territoire.

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, **le conseil communautaire** à l'unanimité des membres présents:

- **DECIDE** de créer un poste de catégorie A, niveau Attaché Territorial, spécialement chargé du développement économique dans son volet touristique.

En lien avec les élus, cet agent sera notamment chargé de concrétiser le projet de développement touristique de la Communauté de Communes et de proposer une programmation des actions à mener dans ce domaine. Cette mission se déroulera jusqu'en décembre 2006 et sera susceptible d'être prolongée en cas de besoin.

D'autre part, le niveau de rémunération sera défini en fonction du niveau de qualification et de l'expérience professionnelle de cet agent.

EMARGEMENTS

<i>C. SERRATRICE</i> (suppléant de F.X. L'HONEN)		<i>B. TILLE</i>		<i>J. BOUVARD</i>	
<i>P.CONDEVAUX</i>		<i>M. REGAT</i> (suppléant de M. DUCRUET)		<i>JP. PLAGNAT</i> (suppléant de C.DEREMBLE)	
<i>G. FRITSCH</i>		<i>G. DELEAVAL</i>		<i>M. KOPEC</i> (Absente excusée)	
<i>G. MAMET</i>		<i>C. CAMPOY</i>		<i>F. CHARMOT</i>	
<i>M.J. JAMEN</i>		<i>E. MAIRE</i>		<i>L. VUILLOUD</i>	
<i>D. THOMAS</i>		<i>C. VEYRAT</i>		<i>B. BALSAT</i>	
<i>G. ROUILLAT</i>		<i>J.P. BORDET</i>		<i>G. BURNIER</i>	
<i>Y. HENDGEN</i>		<i>C. GRAND</i>		<i>S. CHEVASSUT</i> (suppléante C. VERNAY)	
<i>J. BERNARD</i>		<i>P. SIMON</i>		<i>B. PECHAUBES</i>	
<i>C. DALLMAYR</i>		<i>M. RUFFET</i>			